

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Approbation du contrat de Parc 2024-2026 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Parc naturel régional du Pilat

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Approbation du contrat de Parc 2024-2026 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Parc naturel régional du Pilat

Ce contrat a pour objet de cadrer la mobilisation de l'aide financière annuelle de la Région au Parc du Pilat sur 3 ans, soit pour les années 2024 à 2026.

L'aide financière régionale comprend :

- La participation statutaire pour le fonctionnement du Syndicat mixte du Parc. Le versement des cotisations statutaires sera effectué en deux fois : première Commission Permanente (CP) de l'année, et dernière CP avant les vacances scolaires d'été.
- Le financement d'actions en fonctionnement et en investissement, inscrites au programme prévisionnel d'actions dans la limite des montants ci-dessous :

2024 - 2026	Fonctionnement	Investissement
Cotisation statutaire annuelle	979 693 € (maintien)	
Programme annuel d'actions	119 734 € ¹ (<i>légère augmentation</i>)	432 370 € ¹

¹ Sous réserve du vote annuel du budget

Ces montants ne comprennent pas :

- Les crédits pour les révisions de charte
- Les réponses à des appels à projets et des financements sectoriels hors ligne Parc
- Des opérations exceptionnelles singulièrement intéressantes et non identifiées au moment de la signature de cette convention
- Les opérations Inter-Parcs de niveau régional

Pour le programme annuel d'actions, le contrat précise les taux d'intervention maximaux appliqués par la Région soit :

- 50 % maximum en fonctionnement sauf pour l'éducation au territoire (et des projets innovants qui répondent aux priorités régionales), et exception argumentée.
- 80 % maximum en investissement.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le contrat de Parc 2024-2026 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Parc naturel régional du Pilat.
- autorise Monsieur le Président à le signer une fois qu'il aura été validé par la Commission Permanente régionale.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Réponse à un appel à projets de l'ADEME « Agriculture et changement climatique »

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Réponse à un appel à projets de l'ADEME « Agriculture et changement climatique »

L'ADEME a lancé un appel à projet le 14 juin. Le Parc en a pris connaissance début juillet et a déposé une candidature le 11 septembre, le jour de la date de clôture.

Au travers de sa candidature, le Parc naturel régional du Pilat souhaite faciliter la mise en œuvre de la stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique sur le volet agricole.

Cette candidature portée par le Parc réunit un consortium de neuf partenaires, en plus du Parc, pour accompagner les agriculteurs face au dérèglement climatique, chacun apportant expertise technique, ses connaissances des enjeux d'adaptation, sa capacité de mobilisation des agriculteurs, ses réseaux professionnels ou sa capacité à faire évoluer les pratiques à travers la formation. Ces neuf partenaires sont Solagro, AgriBio Rhône & Loire, les ADDEAR Loire et Rhône, le Campus de Montravail, le Campus AgroNova, la Chambre d'Agriculture du Rhône et Climate Adaptation Consulting.

Les lettres de soutien reçues des 4 EPCI du territoire (CCMP, CCPR, SEM et VCA), des collectifs d'agriculteurs (Comité de développement Sud Pilat et Monts du Pilat, association Patur'en Pilat), d'acteurs privés (Coopérative logistique territoriale De la Ferme au quartier), de la Chambre d'Agriculture de la Loire et des réseaux du Parc (Fédération des Parcs, IPAMAC) attestent d'un fort intérêt pour le projet.

Le consortium se fixe comme objectif d'intervenir, via des accompagnements approfondis auprès de 10 % des exploitations du Pilat, soit 65 exploitations, et de sensibiliser à minima 100 agriculteurs lors des accompagnements simplifiés ou journées techniques organisées.

Ce projet porte avant tout sur l'adaptation, mais proposera également des accompagnements complémentaires bas carbone et sol : 6 accompagnements approfondis « bas carbone », 6 accompagnements approfondis « santé des sols », 53 accompagnements approfondis « adaptation ».

L'ensemble des filières agricoles sera concernée : polyculture élevage (20 exploitations), fruits et autres cultures permanentes (5 exploitations), viticulture (5 exploitations), légumes ou champignons (5 exploitations), bovins lait (11 exploitations), bovins viande (5 exploitations) et ovins ou caprins (14 exploitations).

Les dépenses que le Parc propose de réaliser dans le cadre de ce projet s'élèvent à 186 560,00 €. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Appel à projets ADEME : 157 594,68 €
- État : 10 375,00 € (subvention déjà obtenue auprès de l'ANCT Massif central)
- Autofinancement Parc : 18 590,32 €.

Les dépenses de l'ensemble des partenaires du consortium amènent à solliciter une subvention auprès de l'ADEME de 437 531,13 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous documents s'y rapportant.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Réponse à un appel à projets de la Fondation de France pour des actions de sensibilisation à la « sylviculture à couvert continu »

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M.GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Réponse à un appel à projets de la Fondation de France pour des actions de sensibilisation à la « sylviculture à couvert continu »

Il est proposé de répondre à un appel à projets de la Fondation de France pour obtenir des fonds permettant la mise en œuvre d'une des actions du plan d'actions d'adaptation climatique de la forêt (volet forêt de la stratégie d'adaptation au changement climatique) élaboré dans un cadre partenarial début 2024.

Il s'agirait de favoriser le développement de la Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC), reconnue début 2024 comme un facteur clé de résilience de la forêt du Pilat.

Le développement de la sylviculture mélangée à couvert continu passe par la vulgarisation, l'acculturation et la formation des propriétaires, élus, gestionnaires et exploitants à cette vision de la forêt et de la sylviculture qui coche l'ensemble des cases du triptyque économie, biodiversité, société, en plus de répondre aux enjeux climatiques.

L'objectif de ce projet est par conséquent de présenter la sylviculture mélangée à couvert continu à un maximum d'acteurs de la filière forêt-bois et de les outiller techniquement dans la possibilité de réaliser une gestion mélangée et à couvert continu des espaces forestiers.

L'idée est de convaincre par l'exemple et non d'imposer réglementairement des modalités de gestion.

In fine, cela doit se traduire par une baisse de la surface forestière annuelle passée en coupe rase (moyenne de 217 ha/an sur la période 2016-2021) et une augmentation de la gestion à couvert continu (Objectif d'amorce de conversion de 150 ha d'ici 2027).

Afin d'atteindre cet objectif, des journées de formation auprès de 3 publics cibles (élus – propriétaires forestiers – gestionnaires locaux) seraient réalisées .

En complément, des supports de communication seraient produits pour diffusion à un public large, ainsi qu'un guide technique à destination d'un public plus averti.

Une culture du risque « feux de forêt » est également à développer, ce qui doit se traduire par la mise en place d'une brigade sentinelle composée de volontaires préalablement formés pour véhiculer les bons messages.

Le coût total du projet est de 60 269,90 euros représentant du temps du chargé de mission forêt et de la chargée de communication, des frais de mission et des prestations externes pour les formations et la réalisation de supports.

La demande de financement auprès de la Fondation de France représente 90 % du coût total du projet, soit 54 242,91 euros.

Le reste à charge du Parc du Pilat est de 10 % de ce montant, soit 6 026,99 euros.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents en lien avec ce projet.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Réponse à un appel à projets de la Fondation François Sommer pour le financement de l'observatoire de la grande faune et des habitats (OGFH)

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Réponse à un appel à projets de la Fondation François Sommer pour le financement de l'observatoire de la grande faune et des habitats (OGFH)

Le Pilat est doté d'un Observatoire de la Grande Faune et des Habitats (OGFH) depuis 2006 : des relevés sont effectués chaque année par différents partenaires pour caractériser l'équilibre chevreuil – sapinière (31 % des peuplements forestiers) et ainsi orienter les plans de chasse. Le jeu de données récoltées est aujourd'hui conséquent et permet de procéder à des analyses statistiques poussées.

Les acteurs impliqués dans la réalisation des relevés sont, outre le Parc, l'ONF, le CNPF, le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat, la Fédération des chasseurs de la Loire, voire la DDT Loire.

Dans un contexte d'évolution rapide du climat qui nécessite d'optimiser l'ensemble des paramètres liés à la gestion de la forêt, l'équilibre forêt-gibier vient soulever des tensions, encore plus vives qu'avant, entre les forestiers et les chasseurs.

Afin d'atténuer ces tensions, il est proposé de répondre à l'appel à projets de la Fondation François Sommer pour conforter l'OGFH.

Dans la candidature que déposerait le Parc, il est ainsi envisagé de procéder à des analyses complémentaires à celles réalisées chaque année (influence des modalités de gestion forestière, de l'enneigement, de la végétation accompagnatrice dans l'impact du gibier sur le sapin pectiné, ...) et d'en tirer des informations sur la gestion à adopter. La pose de 6 enclos/exclos en forêt privée et publique est envisagé également afin d'apporter une touche visuelle et pédagogique au nécessaire équilibre sylvo-cynégétique.

Un colloque de restitution des analyses statistiques est envisagé afin de toucher un grand nombre de propriétaires, chasseurs ou professionnels forestiers locaux. Un document de vulgarisation serait également produit.

La durée prévue du projet est de 3 ans (2025-2027), pour un montant total de 43 666,06 euros. Un soutien de 29 110,71 euros est sollicité auprès de la Fondation François Sommer. Les 14 555,35 euros d'autofinancement correspondent à des frais de personnel.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents en lien avec ce projet.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Demande de soutien financier pour la contribution du Syndicat mixte du Parc à la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial des Monts du Pilat

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :
Demande de soutien financier pour la contribution du Syndicat mixte du Parc à la mise en œuvre du
Plan Alimentaire Territorial des Monts du Pilat**

Le Syndicat mixte du Parc est associé à l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial (PAT) lancée par la Communauté de communes des Monts du Pilat en juin 2021.

La stratégie et sa déclinaison en plan d'actions de ce PAT a été validée le 27 juin 2024 par le Comité de Pilotage du PAT duquel le Parc est partie prenante.

La Communauté de communes des Monts du Pilat sollicite actuellement l'État pour obtenir des financements permettant la mise en œuvre du Plan d'actions. Cette sollicitation se fait dans le cadre de la demande de reconnaissance de son PAT en tant que PAT de niveau 2 pour laquelle une lettre de soutien du Parc est attendue.

Dans ce plan d'actions, le Parc naturel régional du Pilat a souhaité proposer différentes actions en maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit des actions concernant l'accompagnement des agriculteurs aux transitions agroécologique et climatique et la mise en place d'outils facilitant l'offre de produits locaux de qualité pour le territoire et ses environs.

À ce titre, il est proposé de solliciter un soutien de l'État, via la Communauté de communes des Monts du Pilat, à hauteur de 30 000 € pour les trois prochaines années afin de pouvoir disposer de moyens humains suffisants pour la mise en œuvre des actions précitées, en régie ou en prestation.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour ce faire.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Concours national territoires de villes et villages étoilés – 50 ans du Parc

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :
Concours national territoires de villes et villages étoilés – 50 ans du Parc**

Dans le cadre des 50 ans du Parc naturel régional du Pilat, il est proposé de soumettre la candidature du Parc au concours " Territoires de Villes et Villages étoilés " session 2025 qui récompense les territoires qui mènent des actions en faveur d'une meilleure qualité de l'environnement nocturne (soutenu par l'Office français de la biodiversité et la Fédération des Parcs).

Le label est révisé tous les 4 ans et comporte de 1 à 5 étoiles, selon les points attribués par le jury du concours. Ce label initié en 2009 par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) valorise au niveau national les communes et les territoires qui ont agi en faveur de la préservation du ciel nocturne par des actions de sensibilisation, de travaux ...

La participation du Parc à cette opération permettrait au territoire du Pilat de faire reconnaître l'engagement exemplaire de ses communes vis-à-vis de la réduction la lumière artificielle, notamment depuis 2009. En effet, dans une dynamique de préservation de la trame noire, le Pilat aura un taux d'extinction de 92 % d'ici la fin de l'année 2024. Il serait également le 1er Parc d'Auvergne-Rhône-Alpes à obtenir cette reconnaissance (le Vercors étant toutefois reconnu Réserve Internationale de Ciel Étoilé).

Pour candidater, le Parc doit s'acquitter d'une cotisation de 400 € auprès de l'ANPCEN, dépense qui pourrait être en partie financée au travers du soutien obtenu pour l'organisation des festivités des dossiers « 50 ans – partie fonctionnement » auprès de la Région et des autres financeurs (Départements et Intercommunalités).

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur la candidature du Parc du Pilat au « Concours national territoires de villes et villages étoilés. ».

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Modification du plan de financement du projet d'acquisition d'un système de traçabilité des réservations pour l'autopartage entre particuliers

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M.GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :
Modification du plan de financement du projet d'acquisition d'un système de traçabilité des
réservations pour l'autopartage entre particuliers**

Le Bureau, dans sa séance du 3 juillet dernier a validé le dossier de demande de subvention à la Région, dans le cadre du Contrat de Parc, pour l'acquisition d'un système de traçabilité des réservations pour l'autopartage entre particuliers.

Pour rappel, ce système est désormais une nécessité pour pouvoir bénéficier de l'assurance proposée par Groupama. Cette assurance est indispensable au fonctionnement du dispositif de soutien du Parc à l'autopartage entre particuliers.

Cependant, une erreur a été commise dans l'élaboration du plan de financement du projet. La dépense totale s'élève à 4 710 € et non pas à 4 750 € HT. Aussi le nouveau plan de financement est-il le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 768 €
- Autofinancement Parc : 942 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le nouveau plan de financement de ce dossier et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 8 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Trèves – complexe du Fautre – projet d'optimisation de l'éclairage public

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Trèves – complexe du Fautre – projet d'optimisation de l'éclairage public

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 2 avril 2024, le projet du complexe du Fautre de la Commune de Trèves a été retenu.

Espace sportif et culturel intercommunal entre les communes de Les Haies, Longes et Trèves, le complexe du Fautre est porté par un syndicat intercommunal et est situé sur la commune de Trèves.

La commune de Trèves est engagée depuis 2016 dans l'extinction de son éclairage public. Au fil des années la plage horaire d'interruption totale de l'éclairage nocturne s'est allongée pour finalement, en 2024, être instaurée de 21h00 à 6h30 en semaine et de 00h00 à 7h00 les week-ends.

Toutefois, les éclairages des installations sportives du site du Fautre sont obsolètes et très énergivores et des travaux d'optimisation ont été envisagés par son gestionnaire. Le SYDER en assurera le suivi technique en lien avec les enjeux de biodiversité du site.

La réduction des consommations énergétiques sera liée à la rénovation des 24 points lumineux d'éclairage public du complexe du Fautre. Cette réduction sera de 60 %, soit une économie estimée à environ 43 200 kWh/an.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (10 des 11 communes du secteur Rhône du Pilat pratiquent à ce jour l'extinction de l'éclairage public en partie de nuit) et ce site est situé sur un espace sommital ouvert aux confins des trois communes dans un espace riche en biodiversité.

Il est proposé de soumettre à la Région, dans le cadre du Contrat de Parc, la demande de subvention de la Commune de Trèves pour la rénovation et l'optimisation de l'éclairage public du complexe du Fautre correspondant à une dépense restant à la charge de la commune de 203 550,00 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, plafonnée à 15 000 €, soit un montant de 15 000,00 €, sera sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 9 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Le Bessat – projet d'optimisation de l'éclairage public

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Le Bessat - projet d'optimisation de l'éclairage public

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 2 avril 2024, le projet de la Commune de Le Bessat a été retenu.

La Commune pratique l'extinction depuis longtemps et travaille régulièrement à l'amélioration de son parc d'éclairage public.

L'étude confiée au SIEL révèle qu'il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux de biodiversité (couleur plus ambrée) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Il s'agira de changer 55 lampes dans le centre-bourg.

La réduction des consommations énergétiques liée à la coupure de l'éclairage public une grande partie de la nuit sera maintenue et ces nouveaux travaux permettront une économie d'énergie supplémentaire estimée par le SIEL à 9085 kWh/an. L'économie financière liée à ces travaux sera d'environ 3 277 €/ an.

Il est proposé de soumettre à la Région, dans le cadre du Contrat de Parc, la demande de subvention de la Commune de Le Bessat pour la poursuite de la rénovation et l'optimisation de son éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 40 697,00 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 % plafonnée à 15 000 €, soit un montant de 15 000,00 €, sera sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 10 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Tarentaise – projet d'optimisation de l'éclairage public

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Tarentaise - projet d'optimisation de l'éclairage public

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 2 avril 2024, le projet de la Commune de Tarentaise a été retenu.

La Commune pratique l'extinction depuis longtemps et travaille régulièrement à l'amélioration de son parc d'éclairage public.

L'étude confiée au SIEL révèle qu'il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux de biodiversité (couleur plus ambrée) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Il s'agira de changer 37 lampes dans le bourg.

La réduction des consommations énergétiques liée à la coupure de l'éclairage public une grande partie de la nuit sera maintenue et ces nouveaux travaux permettront une économie d'énergie supplémentaire estimée par le SIEL à 9104 kWh/an. L'économie financière liée à ces travaux sera d'environ 3 131 €/ an.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Tarentaise pour la poursuite de la rénovation et l'optimisation de son éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la commune de 16 977,00 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 8 488,00 €, sera sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 11 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Saint-Genest-Malifaux – projet d'optimisation de l'éclairage public

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Saint-Genest-Malifaux - projet d'optimisation de l'éclairage public

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 2 avril 2024, le projet de la Commune de Saint-Genest-Malifaux a été retenu.

La Commune pratique l'extinction depuis longtemps et travaille régulièrement à l'amélioration de son parc d'éclairage public.

L'étude confiée au SIEL révèle qu'il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux de biodiversité (couleur plus ambrée) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Il s'agira de changer 23 lampes dans la rue principale de la commune.

La réduction des consommations énergétiques liée à la coupure de l'éclairage public une grande partie de la nuit sera maintenue et ces nouveaux travaux permettront une économie d'énergie supplémentaire estimée par le SIEL à 5659 kWh/an. L'économie financière liée à ces travaux sera d'environ 1 410 €/ an.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Saint-Genest-Malifaux pour la poursuite de la rénovation et l'optimisation de son éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la commune de 18 168,00 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 9 084,00 €, sera sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 12 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Acquisition d'équipements et conception de documents de promotion pour la dynamisation de la filière caprine du Pilat par le Syndicat de défense de l'appellation Rigotte de Condrieu

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Député de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELLARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Acquisition d'équipements et conception de documents de promotion pour la dynamisation de la filière caprine du Pilat par le Syndicat de défense de l'appellation Rigotte de Condrieu

Le projet de dynamisation de la filière caprine du Pilat est né de plusieurs situations concernant la production de lait de chèvre dans le Pilat :

- l'arrêt de fabrication de Rigotte de Condrieu par l'usine Eurial Agrial située à Pélussin génère une réduction de la moitié des volumes produits sur le Pilat ainsi qu'une perte de la prime Rigotte et lait cru pour les éleveurs laitiers concernés
- la négociation en cours de l'accord-cadre régissant les modalités de collecte du lait de chèvre conventionnel avec cette même entreprise qui prend en compte la loi Egalim et en particulier le calcul du prix du lait (29 chevreries concernés sur l'ensemble du Pilat)
- le prochain arrêt de collecte de lait de chèvre bio par l'entreprise Mons (100 000 l de lait en moins d'ici 2024) qui concerne 3 éleveurs du Haut-Pilat

Ces différentes situations concernent des producteurs répartis sur l'ensemble du Pilat avec :

- 32 éleveurs laitiers dont 29 en collecte Eurial Agrial et 3 en collecte AB (uniquement Haut-Pilat).
- 12 éleveurs fromagers en AOP Rigotte de Condrieu
- d'autres éleveurs fromagers non-AOP

Des essais portent sur la fabrication d'une gamme de fromages de chèvres pasteurisés ou lait cru, en complément des fromages de vaches déjà produits à la fromagerie Les 4 fermes de Burdignes. En fonction des résultats obtenus lors des premières journées organisées du 4 au 7 juin, d'autres essais sont nécessaires pour affiner la technique de fabrication et la qualité des fromages.

À ce jour, 11 éleveurs de chèvres ont participé au 1^{er} essai en fournissant une partie de leur lait ou en réalisant la fabrication des fromages.

Une étude des débouchés est également prévue pour la mise en marché des différents fromages qui pourraient être produits avec une attention sur les règles sanitaires liées au lait cru.

En amont, la redynamisation de la fabrication de fromages de chèvres passe par de nouvelles installations, et donc par la promotion du métier d'éleveur caprin dans le Pilat. Il est prévu dans cette optique la réalisation de dépliants promotionnels et la constitution d'un réseau d'intervenants dans les milieux scolaires, en centre de formation et autres lieux permettant de toucher de futurs porteurs de projets.

Par ailleurs, l'acquisition d'équipements complémentaires est nécessaire pour la réalisation des essais dans des conditions optimales.

Le montant total de ce programme de redynamisation sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de défense de l'AOP Rigotte de Condrieu s'élève à 59 352,40 €. Pour mémoire, le Syndicat mixte du Parc, au travers de sa chargée de mission agro-écologie accompagne l'animation de ce programme, sans coût pour le Syndicat de défense.

Ce programme comporte des dépenses d'acquisition d'équipements pour la réalisation d'essais et des dépenses de communication pour un montant de 9 060.00 € TTC.

Il est proposé de solliciter le soutien financier régional à ces deux types de dépenses via le Contrat de Parc s'agissant d'une AOC rattachée au territoire du Parc du Pilat. D'autres volets de ce programme bénéficieront également d'un appui financier de la Région via le Plan de filière caprine régional.

Le plan de financement du volet acquisition équipement et communication serait donc le suivant (dossier d'investissement) :

- 7 248,00 € – Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre du contrat signé entre le Parc du Pilat et la Région)
- 906 € – autres financeurs publics
- 906 € – autofinancement

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement de ce projet soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 13 : Convention entre le SIEL Territoire d'Énergie Loire et le Parc naturel régional du Pilat

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Convention entre le SIEL Territoire d'Énergie Loire et le Parc naturel régional du Pilat

La présente convention est proposée dans le cadre d'une volonté commune de contribuer au développement durable du territoire du Parc du Pilat, en mutualisant l'expertise technique du SIEL-TE Loire et celle de l'équipe technique du Parc du Pilat

Elle permet au Parc du Pilat et au SIEL-TE Loire de définir un cadre général de la collaboration sur la période 2024-2028 et un plan d'actions annuel associé à des financements validés en comité de suivi.

Les actions et réflexions communes entre le SIEL-TE et le Parc pourront porter sur les thématiques suivantes, dans une logique d'une ingénierie en faveur de la transition énergétique et numérique sur le territoire ligérien du Parc du Pilat :

- Mobilité et infrastructures pour véhicule électrique
- Rénovation et sobriété des bâtiments
- Territoire intelligent et durable à l'aide d'objets connectés
- Rénovation de l'éclairage public et trame noire
- Planification et développement des énergies renouvelables : schéma directeur des énergies, fonds chaleur territorial, mise en œuvre du Plan paysage
- Sensibilisation, expérimentations et innovation

Cette convention de partenariat n'appelle pas de participation financière pour l'une ou l'autre des parties.

Les thématiques abordées pourront faire l'objet d'un plan d'actions annuel et, le cas échéant, de conventions complémentaires spécifiques et financières seront soumises à l'approbation du Bureau du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la convention entre le SIEL-TE Loire et le Parc du Pilat
- autorise Monsieur le Président à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 14 : Accord donné au Président pour signer l'autorisation donnée à M. Denuzière d'empiéter sur le terrain de la Maison du Parc

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Accord donné au Président pour signer l'autorisation donnée à M. Denuzière d'empiéter sur le terrain de la Maison du Parc

Monsieur Denuzière, vit dans l'habitation mitoyenne à la Maison du Parc, au 4 rue Benay à Pélussin. Il souhaite mettre en place un conduit de cheminée sur sa façade qui donne sur la propriété du Parc (mur aveugle qui donne sur le bassin-lavoir) dans le cadre d'une mise aux normes de son chauffage.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable sous réserves que le conduit inox soit emmuré sur la partie verticale et enduit dans une teinte légèrement plus foncée que l'enduit de façade. Depuis la sortie de chaudière, le conduit devra filer en pied de mur, dans une légère pente. Il sera ainsi dissimulé par la végétation.

Ce dossier a également été suivi par une des architectes du Parc du Pilat.

Comme ce conduit de cheminée empiétera sur la propriété du Parc, il est nécessaire de préparer un document formalisant l'autorisation du Parc à empiéter sur son terrain via une servitude. Cette décision sera signée par le Président.

Le Président du Syndicat mixte n'ayant pas délégation pour signer ce type de document, qui sera conclue sous la forme d'un acte notarié, l'avis du Bureau est donc sollicité.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à signer l'acte à venir, donnant autorisation à Monsieur Denuzière d'empiéter sur le terrain de la Maison du Parc.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 15 : Avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de la Commune de Trèves

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme ROBIN Christine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. RAULT Serge	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de la Commune de Trèves

Par mail reçu le 03 juillet 2024, Vienne Condrieu Agglomération a sollicité l'avis du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat sur le projet de PLU de la Commune de Trèves arrêté par délibération le 25 juin 2024, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 153-16 du Code de l'urbanisme.

L'avis du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat sur le PLU est le suivant :

Sur le rapport de présentation,

Concernant le volet Patrimoines bâti, végétal et hydrographique : le rapport de présentation liste les éléments du patrimoine. Il en donne une description succincte générale et présente des éléments graphiques de compréhension et de situation. Pour certains d'entre eux les descriptions sont absentes. Seules les localisations sont identifiées.

À titre de réserve :

Afin de comprendre les spécificités des enjeux patrimoniaux des éléments identifiés, le rapport de présentation pourrait être plus descriptif, par exemple en qualifiant les images choisies pour représenter ce patrimoine. En effet, certaines d'entre elles semblent déconnectées des enjeux cités en préambule. Les éléments graphiques devraient être l'un des supports de compréhension des enjeux patrimoniaux à l'œuvre. Cela permettrait également de faire le lien avec les annexes.

Certains éléments patrimoniaux semblent absents de cette liste, particulièrement le petit patrimoine. L'inventaire devrait être complété.

Sur le PADD

Le PADD sous-tend sur l'ensemble de ces orientations le souhait d'un développement peu consommateur d'espace. En ce sens, il a pour but de préserver les terrains agricoles et les zones naturelles, de préserver l'identité du bourg, des hameaux et des paysages, de préserver durablement le capital paysager et de préserver les fonctionnalités écologiques du territoire, dans la prise en compte des sensibilités visuelles majeures.

Pour cela, le PADD précise les souhaits des élus, organisés en cinq orientations, desquels des thématiques transversales émergent.

Préserver les composantes paysagères, garantes de la qualité du cadre de vie sur la commune et de son attractivité est un des objectifs qui transparaît sur l'ensemble du document. Il s'agit de protéger les points de vue emblématiques et les points de vue sur le grand paysage, d'être attentif aux abords de voies, notamment en interdisant tout développement linéaire le long des voies, de fixer des limites claires entre espace bâti et espace agro-naturel, de garantir la fonctionnalité des continuités terrestres sur le plateau (préserver de toute urbanisation même agricole), d'être vigilant sur la protection des têtes de vallons en limitant l'urbanisme et en protégeant la végétation.

Concernant la spécificité du développement résidentiel, il s'agit également de rassembler l'urbanisation dans et autour du bourg, de mobiliser en priorité les espaces déjà urbanisés afin de ne pas développer de nouveaux secteurs à urbaniser en dehors des limites du village, de promouvoir la réhabilitation, le renouvellement urbain, la mobilisation de tènements déjà construits et le changement de destination d'anciens bâtiments.

Les enjeux d'intégration paysagère des constructions sont précisés dans plusieurs orientations avec un focus sur les bâtiments agricoles et sur les nouvelles constructions : améliorer l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage et réussir l'intégration paysagère des nouvelles constructions dans le respect de la morphologie traditionnelle du bâti.

Le sujet des limites entre espaces urbanisé et agro-naturel se retrouve également dans plusieurs orientations. Il est transcrit dans les objectifs et souhaits des élus de définir des limites franches et pérennes entre la zone agricole et la zone urbaine, de traiter les lisières et les franges entre l'espace agro-naturel et l'espace urbain en s'appuyant sur des limites incontestables (haie, mur, voie, chemin), de fixer des limites claires entre espace bâti et espace agro-naturel, d'être prescriptif sur la qualité des transitions entre urbain/rural avec une veille sur

la qualité paysagère des franges, de valoriser la présence du végétal (lisière avec espace agro-naturel, clôture). À une plus petite échelle, il s'agit également d'améliorer la qualité des clôtures et des haies pour éviter les « murs verts ».

Sur le plan économique, les élus souhaitent permettre le développement des exploitations agricoles et leurs activités connexes ainsi que le développement d'hébergement touristiques.

À titre de réserve :

Dans l'orientation 1, concernant la prise en compte des risques et des nuisances, la formulation de l'objectif « valoriser la présence des pylônes pour dissimuler les antennes au besoin » met en avant la présence de pylône sur le territoire comme un élément qualitatif. Or, il semble que l'objectif soit de mutualiser l'usage des pylônes pour la pose d'antennes. Aussi, il est proposé la formulation suivante : « *Prioriser la mutualisation des infrastructures existantes pour l'installation de télécommunication* ». Elle pourrait être complétée par « *veiller à une implantation respectueuse des sensibilités du paysage* ».

Dans l'orientation 3, concernant l'offre d'accès au numérique, aucun enjeu d'insertion paysagère n'est présent dans les objectifs. Or, le déploiement de cette offre ne se fait pas toujours sans impacter la qualité du cadre de vie ou les paysages. Il est donc fortement conseiller de préciser ou de rappeler ici les enjeux liés à l'intégration des dispositifs. La formulation pourrait être la suivante : « *veiller à une bonne intégration des installations qui trouve un équilibre entre le service aux utilisateurs et la qualité du cadre de vie* ».

À titre de conseil :

Dans l'orientation 2 (spécifique au bourg), concernant la place de la voiture au sein des nouveaux quartiers, une attente est énoncée pour des aménagements plus qualitatifs d'aires de stationnement, notamment par l'usage de revêtement perméable et la plantation d'arbres. Cette attente pourrait être généralisée à l'ensemble du territoire afin de concerner tous les projets nécessitant la création d'espace de stationnement.

Dans l'orientation 3, concernant la promotion des activités touristiques et de loisirs, il est fait mention de l'installation d'une signalétique appropriée en lien avec le Parc du Pilat. Il pourrait être précisé ici « *en lien ou dans le respect du guide signalétique et affichage du Parc du Pilat* ».

Sur le règlement et le plan de zonage.

Concernant les Zones Ae et UL :

Le plan de zonage se caractérise entre autres par la délimitation d'une zone Ae correspondant aux secteurs agricoles ordinaires où sont admises les constructions nécessaires aux exploitations agricoles. Une zone UL figure également dans ce plan. Elle correspond à la zone aménagée pour les activités de loisirs, sportives ou culturelles au lieu-dit Le Fautre.

Les surfaces allouées autour de constructions agricoles ou des équipements déjà existants (zones Ae et UL), sont supérieures à la surface urbanisée du bourg. La possibilité d'urbanisation octroyée sur le temps du projet (10 ans) correspond donc à la surface d'urbanisation qu'a connue le bourg en plus de 50 ans.

De plus, au Colombet, au Mouillon et au Garon, les périmètres impactent les têtes de vallons, permettant ainsi la construction sur des espaces dont l'urbanisation est à limiter et la végétation à préserver (orientation 4) au regard de leur sensibilité environnementale (qualité de l'eau notamment) et de la nécessité de prévenir des risques d'érosion .

Au Garon et au Fautre, les périmètres sont positionnés dans des secteurs stratégiques de possibilités de déplacements est-ouest sur le plateau entre les réservoirs et corridors écologiques majeurs du territoire qui encadrent la commune (orientation 5).

Au Garon, à la Dhuire, au Fautre et au Colombet, les périmètres sont en mitoyenneté directe avec les limites de hameaux anciens à préserver ou de constructions isolées se faisant face (Le Fautre) (orientation 3, 4 et 5).

Au Fautre, les périmètres sont positionnés de manière parallèle à la route départementale. Le développement de l'urbanisation le long de la voie n'est donc ni limiter ni interdit (orientation 1 et 4).

De plus, la marge de recul à respecter par rapport aux emprises publiques est de 15m en zone UL et seulement de 5m zone Ae.

À titre de réserve :

Les surfaces délimitées en zone Ae et UL devraient être réduites et les périmètres réévalués afin de mettre en œuvre les objectifs du PADD et notamment la qualification des franges agro-urbaines et des limites entre espace bâti et espace agricole, la préservation de l'identité des hameaux, la préservation des fonctionnalités écologiques du territoire et afin d'encadrer et d'assurer la préservation des risques de conurbation entre espace urbain résidentiel et espace urbanisé agricole.

Les marges de recul par rapport aux emprises publiques devraient être a minima égales pour les deux zones et suffisamment importantes pour permettre l'accompagnement paysager nécessaire à l'intégration et à l'usage des constructions possiblement édifiées sur ces zones.

À titre de conseil :

La Commune pourrait également se doter d'une OAP thématique pour encadrer l'impact des constructions agricoles dans le paysage (rapport à la pente, volumétrie, accompagnement végétal des constructions...). Cela pourrait aussi permettre de mieux expliciter les règles du titre VI pour le cas particulier des constructions concernées.

Concernant l'OAP « coeur de village / Malroche » :

La zone identifiée AU est une vraie opportunité pour la commune de maintenir un espace non urbanisé en cœur de bourg et particulièrement proche des services publics.

À titre de conseil :

Sans précisions complémentaires concernant la morphologie urbaine souhaitée sur la zone, il est conseillé, sur le schéma de principe, de ne pas dissocier l'« espace vert de proximité à court terme » et « zone d'urbanisation future » mais bien d'identifier pour toute la zone en aplat bleu « *espace vert en cœur d'îlot à préserver (qui pourra à long terme et si besoin faire l'objet d'une densification douce)* ».

L'OAP pourrait également préciser quels sont les enjeux paysagers, d'usage et de fonction de cet espace aux regards de sa position stratégique entre bourg historique et nouveaux quartiers et de sa proximité avec les services publics.

Concernant les éléments à préserver au titre des articles L.151-9 et L.151-23 :

Le plan de zonage cartographie des éléments ponctuels à préserver au titre des articles L.151.19 ou L.151.23 (patrimoine bâti, arbre isolé, zone humide). Ces éléments ne renvoient pas à des compléments d'information ni dans le règlement, ni en annexe. Ils ne sont pas numérotés et ne renvoient pas à une liste descriptive (dans le rapport de présentation par exemple).

À titre de réserve :

Afin de permettre la protection de ces éléments, il serait souhaitable de les connaître (croix, puits, borne, végétal de haute tige, bosquet ...) et de les qualifier en quelques mots (matériau, essence, état...). Une numérotation pourrait être faite sur le plan de zonage avec un renvoi vers une annexe. Le rapport de présentation pourrait éventuellement compléter ces informations en en identifiant les enjeux de préservation liés.

À titre de conseil :

Pour les fiches existantes en annexe, la case « observation » pourrait faire état des enjeux urbain et paysager du patrimoine identifié (entrée de hameau, continuité bâti, respiration, silhouette, ...)

Concernant les Clôtures :

À titre de conseil :

Concernant la zone N en dehors des murets et murs autorisés (continuité des spécificités patrimoniales existantes, cf titre VI), tout autre dispositif de clôture pourrait être en grillage simple, peu impactant visuellement pour le milieu dans lequel elles s'implantent.

Il serait bénéfique d'un point de vue agro-écologique et d'un point de vue paysager, qu'il en soit de même en zone A et pour toute clôture située sur une limite parcellaire, mitoyenne de la zone A ou N.

Pour toutes les zones, il serait souhaitable de limiter la hauteur des clôtures.

Concernant le Stationnement :

À titre de réserve :

Concernant la zone UL, le règlement pourrait être plus ambitieux et augmenter la surface non imperméabilisée au moins à 50 %, afin de limiter l'impact paysager des aménagements. De même, le règlement devrait préciser que « *les arbres seront plantés à intervalle régulier sur la zone de stationnement* »

À titre de conseil :

Concernant la zone N, le règlement pourrait être renforcé en prescrivant la perméabilité du sol sur les espaces dédiés au stationnement. ;

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la révision du Plan local d'urbanisme de la Commune de Trèves, dans la mesure de la prise en compte des réserves et conseils émis ci-dessus.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 25 septembre 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX